

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 22 septembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	24	7	1	2	1

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à MARQUES Evelyne, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean Michel, GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, MALET Patrick à MUZETTE Thierry

Membres excusés : POURCHET Pierre

Membres absents : ANOMAN Mathieu, ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : THEYS Michel

PERSONNEL

Délibération n° 86-2022 : Service Petite Enfance : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Monsieur Bosdevigie, Vice-Président, rappelle que le Conseil Communautaire a décidé par délibération de juillet 2018 de la reprise en gestion directe des crèches et du Relais Assistantes Maternelles à partir du 1er janvier 2019.

A l'époque, l'ensemble des personnels salariés par l'association Familles Rurales avait reçu une proposition de reprise de leur contrat de travail comme le prévoit le code du travail.

Deux salariées avaient refusé le transfert de leur contrat de travail et avait été licenciées par la Communauté de Communes.

En conséquence, l'organisation des deux crèches avait été revue avec la création d'une direction unique pour les deux crèches et un CDD « accroissement temporaire d'activité » à temps plein faisait besoin sur la crèche Vassimômes.

A ce jour, ce besoin est toujours existant et il convient de régulariser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes en créant un poste d'adjoint d'animation. Budgétairement, cette création n'aura pas d'impact car la dépenses est déjà existante dans les budgets et comptes administratifs depuis 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Considérant le besoin en personnel nécessaire au service Petite Enfance,

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de

- **CREER un emploi d'agent d'accueil Petite Enfance à temps complet relevant du grade suivant : « adjoint d'animation » ;**
- **ADOPTER le tableau des emplois permanents de la collectivité modifié qui prendra effet au 1er novembre 2022 ;**
- **INDIQUER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au BP 2022 du budget annexe Petite Enfance, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;**
- **DIRE que cet emploi pourra être pourvu :**
 - Soit par voie statutaire
 - Soit par voie contractuelle : En application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique, emploi permanent (quel que soit le temps de travail) des communes de moins de 1000 habitants ou des groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants (maximum 3 ans renouvelable dans la limite maximale de 6 ans) ;
- **CHARGER Madame la Présidente d'effectuer les démarches administratives nécessaires pour créer cet emploi et y pourvoir.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 05 octobre 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 13 OCT. 2022
Publié le : 13 OCT. 2022